



Assemblée générale

Distr. générale
6 août 2015
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Vingt-troisième session
2-13 novembre 2015

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

Saint-Kitts-et-Nevis

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



I. Introduction

1. Même après la soumission du premier rapport national sur la situation des droits de l'homme, l'économie, petite et très ouverte de Saint-Kitts-et-Nevis, pays à revenu intermédiaire, a continué d'être extrêmement vulnérable face à la crise financière et à la récession mondiales, qui ont entraîné une baisse des recettes tirées des envois de fonds à la Fédération et contribué à rendre les conditions moins attrayantes pour l'investissement étranger direct. En outre, l'économie faisait face à un défi supplémentaire : un ratio dette publique – PIB exceptionnellement élevé, de près de 200 % du PIB en 2013.

2. Il était impératif pour le Gouvernement d'étudier des politiques fiscales nouvelles, ce qu'il a pu faire grâce à une assistance externe. Il a défini un cadre macroéconomique crédible et a mis en œuvre des mesures fiscales rigoureuses visant à réduire la dette et à créer les conditions nécessaires pour obtenir une croissance économique durable, une élévation du niveau de vie et une atténuation de la pauvreté. Le maintien d'un environnement favorable à la croissance et au développement est depuis longtemps une priorité stratégique pour le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, en lien étroit avec sa longue tradition de soutien des plus pauvres et des plus vulnérables.

3. Les mesures prises pour relancer l'économie afin d'obtenir une croissance durable à long terme, propre à améliorer progressivement la qualité de vie des citoyens, ont été accompagnées d'une grande prudence dans la gestion des dépenses publiques. Les efforts accomplis pour parvenir à ce que les difficultés financières deviennent des opportunités d'amélioration montrent clairement la volonté du Gouvernement de sauvegarder les droits sociaux, culturels, politiques et économiques de la population.

4. En effet, les mesures budgétaires adoptées avaient pour but de générer des ressources supplémentaires afin de financer les plans de protection sociale et de poursuivre d'autres projets et programmes d'une importance cruciale pour le développement à long terme de la Fédération. En outre, l'objectif fondamental de ces mesures était d'obtenir qu'un plus grand nombre de personnes dépassent le seuil de pauvreté et puissent contribuer davantage à l'effort de développement national, créent de la richesse pour eux-mêmes et pour leur famille, et cherchent à réaliser leurs objectifs et aspirations. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis travaille sans relâche à garantir ces droits fondamentaux à sa population croissante.

II. Méthodologie et processus de consultation

5. Le présent rapport reflète les efforts et les contributions d'un vaste secteur de la société, en particulier des organes gouvernementaux, comme le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la santé, des services sociaux, du développement communautaire et des questions de genre, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la sécurité nationale, le Ministère de la justice et des affaires juridiques, le Bureau du Médiateur, les organisations non gouvernementales (ONG), notamment l'Association pour les personnes handicapées, et la société civile, y compris la communauté religieuse.

6. Il convient de signaler qu'avant d'élaborer toute politique nationale portant sur des droits fondamentaux, les organes compétents du Gouvernement établissent un dialogue avec les parties prenantes et le grand public. Ainsi, le Ministère du développement communautaire, de la culture et des questions de genre, avec la collaboration constante de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, a mené une consultation nationale avant de rédiger la Stratégie nationale de protection sociale. Par la suite, la

population a également eu la possibilité d'examiner le projet de document. Une vaste consultation a aussi été organisée sur la Politique de formation technique et professionnelle avant son achèvement à la fin de l'année 2013.

7. De plus la Consultation nationale annuelle sur l'économie permet des échanges entre la société civile, les ONG, les jeunes, le secteur privé, le secteur public et le Gouvernement sur les questions sociales et économiques déterminantes pour le budget de l'année.

III. Évolution de la situation depuis le précédent Examen périodique universel

A. Intensification de l'action du Gouvernement en faveur de la promotion des droits de l'homme

Services sociaux

8. Malgré la situation économique et financière ralentie, le Gouvernement est resté fidèle à sa volonté d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants en s'attachant à renforcer les programmes et projets sociaux axés sur le bien-être de la famille, l'égalité hommes-femmes, la participation pleine et active au développement national, la promotion des droits de l'enfant et l'amélioration de la qualité de la vie. Ces initiatives visent toujours à s'attaquer efficacement aux difficultés des membres les plus vulnérables de la société, par l'application de mesures de prévention, d'intervention et d'insertion.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Programme indicatif pluriannuel pour 2011-2013 dans le cadre des mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du Protocole sur le sucre

9. Le Programme indicatif pluriannuel 2011-2013 a consolidé les acquis des deux périodes précédentes (2006-2009 et 2010-2013) et a aidé le Gouvernement à atténuer les effets de la crise économique de l'époque, dans le contexte de la restructuration du secteur du sucre, et à élargir les programmes locaux axés sur la réduction de la pauvreté, la protection sociale, le développement du secteur privé et la création d'emplois.

Stratégie nationale de protection sociale et plan d'action

10. La réduction de la pauvreté est toujours un enjeu de développement majeur pour Saint-Kitts-et-Nevis. C'est pourquoi en 2013, le Ministère des services sociaux, du développement communautaire, de la culture et des questions de genre a lancé une Stratégie nationale de protection sociale assortie d'un Plan d'action pour la période 2013-2017 et, en collaboration avec le Bureau régional de l'UNICEF pour les Caraïbes et le Bureau multipays pour les Caraïbes d'ONU-Femmes.

11. Il existait déjà des initiatives de réduction de la pauvreté, facilitées par la loi relative à l'assistance sociale de 1998 qui définit le cadre de la prestation des services d'aide sociale à Saint-Kitts-et-Nevis, et plus de 24 programmes d'assistance sociale étaient en vigueur à Saint-Kitts, et un nombre presque égal à Nevis, mais il était nécessaire de structurer tous ces programmes de façon que les ressources publiques soient utilisées plus efficacement pour permettre aux pauvres de participer au développement économique. En résumé, la Stratégie est un élément fondamental des efforts nationaux de réduction de la pauvreté qui permettront d'asseoir un système public de protection sociale viable, global et intégré.

12. Les objectifs de la Stratégie sont les suivants : renforcement de l'assistance sociale; amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation; soins de santé accessibles et abordables pour tous; consolidation du marché du travail pour assurer productivité et compétitivité; amélioration de l'accès à l'emploi; augmentation de la capacité des organismes de développement social.

13. La Stratégie préconise un examen de la législation en vigueur afin de permettre au Gouvernement de s'acquitter de ses engagements nationaux et internationaux en matière de protection sociale et de créer un environnement législatif propice à la réforme de la protection sociale.

14. En 2013, le travail préparatoire à la mise en œuvre de la phase 1 de la Stratégie nationale de protection sociale s'est poursuivi. Le Ministère a mené trois grandes activités :

- L'achèvement du plan de travail pour la mise en œuvre;
- L'élaboration d'un descriptif de programme relatif aux mandats de coresponsabilité MEND (formation, autonomisation, épanouissement et orientation);
- La formation des assistants sociaux aux techniques de surveillance et d'évaluation.

Le programme MEND est conçu sur le modèle du programme de réduction de la pauvreté « Puente de Chile »

15. Cette initiative est l'adaptation nationale du « Programa Puente de Chile Solidario », un modèle de bonnes pratiques pour une approche globale de la réduction de la pauvreté. Le programme MEND (*Mould, Empower, Nurture and Direct*) tend à la formation, l'autonomisation, l'épanouissement et l'orientation des familles de Saint-Kitts-et-Nevis. Il aidera les individus comme les familles à avoir un meilleur fonctionnement.

16. En 2014, le Gouvernement a tourné son attention vers l'économie verte comme moyen de faciliter une croissance et un développement durables dans la Fédération tout en contribuant à la réduction de la pauvreté. Il a été jugé nécessaire d'élaborer des politiques visant à assurer une plus grande équité dans le domaine du logement, de l'utilisation des terres, de la formation générale et professionnelle, de l'accès à l'eau potable et à l'énergie, et des soins de santé.

17. Vingt et une familles ont participé à ce programme pilote et ont bénéficié d'une aide financière et de services nécessaires pour renforcer la cohésion familiale. D'autres services complémentaires permettront de faciliter la prise de décisions concernant les questions financières, ainsi que l'identification et l'acquisition de compétences requises sur le marché du travail.

18. Les familles recevront en outre un soutien financier et psychologique pendant deux ans. Le programme est fondé sur les sept principes suivants :

- *Identification* – Chaque famille pourra disposer d'au moins trois moyens d'identité de base pour ses membres;
- *Santé et bien-être* – Les familles devront passer une visite médicale annuelle, faire vacciner les enfants et participer à des séances d'information sur la santé;
- *Éducation* – Les familles seront responsables de l'assiduité des enfants à l'école et devront participer aux réunions parents-professeurs;
- *Dynamique familiale* – Les familles devront consacrer du temps aux relations familiales et participer à des ateliers de développement, par exemple, dans des

domaines comme la santé, le budget et la parentalité. Ces activités devraient contribuer au développement émotionnel et social des adultes et des enfants au sein de la famille, favorisant ainsi la résilience du groupe et des relations de soutien entre ses membres;

- *Logement* – Les conditions de vie dans le logement seront évaluées et un plan d'amélioration sera mis en place;
- *Emploi* – Les adultes de la famille seront encouragés à identifier les compétences requises sur le marché du travail et des programmes de formation seront conçus pour faciliter leur entrée dans l'emploi;
- *Revenu* – La gestion du budget sera une activité fondamentale pour les familles. Elles apprendront à gérer les allocations qu'elles recevront dans le cadre du programme.

19. Un élément fondamental du programme MEND est la valeur de RESPONSABILITÉ. Les familles pourront recevoir leurs prestations financières sur une carte de débit sous réserve de certaines conditions. Des assistants sociaux les aident à bien gérer leur budget.

20. Il est prévu qu'au bout de deux ans, les familles auront progressé dans la prise de décisions et acquis des compétences qui augmenteront leurs chances de trouver un emploi. Une évaluation sera alors conduite pour vérifier les progrès accomplis et, en fonction des résultats, les familles pourront sortir du programme. Il est prévu que le nombre de familles bénéficiaires du programme passera à 80, en 2015, puis à 140 en 2016 et à 200 en 2017.

Stratégie nationale de protection sociale

21. La Stratégie nationale de protection sociale a été conçue suivant les recommandations faites dans le rapport d'évaluation sur la protection sociale de 2009. La Stratégie, qui vise à établir des critères d'admissibilité clairs, un registre central des bénéficiaires et un outil de suivi et d'évaluation, sert aussi à consolider les programmes sociaux existants de façon à assurer des services efficaces permettant à la population de vivre décemment.

Protection de la jeunesse

Établissement mixte pour mineurs

22. La construction du Centre de réinsertion mixte New Horizons, achevée en septembre 2012, s'inscrit dans une stratégie globale qui vise à la resocialisation des jeunes ayant enfreint la loi pénale.

23. La création de cette structure de réinsertion pour mineurs garantit le respect du principe de la séparation des jeunes et des adultes en détention et contribue à la diminution de la surpopulation carcérale.

24. Le Centre offre une prise en charge et des services de développement de qualité aux mineurs des deux sexes. Il propose notamment des conseils et des services juridiques, des formations générales, techniques et professionnelles et une information sur les métiers. Les cours sur la gestion de la colère et la prise de décisions, par exemple, sont aussi des éléments importants des programmes visant à aider les mineurs à développer leurs compétences sociales et à devenir des citoyens productifs.

25. Au premier trimestre de 2012, le personnel du Centre a suivi une formation intensive qui l'a bien préparé à remplir sa mission de resocialisation.

26. Fin 2013, 51 enseignants avaient achevé une formation à l'utilisation de méthodologies participatives permettant de déceler les changements de comportement des enfants à l'école. D'autres initiatives ont été lancées, notamment la formation des travailleurs sociaux et des agents de la justice pour mineurs ainsi que l'élaboration d'un guide pratique à l'intention des établissements scolaires pour la détection précoce des changements de comportement et des difficultés d'apprentissage.

Enfants

Examen du Programme national de placement familial

27. Dans le cadre du Projet de développement de l'enfance des années précédentes, un examen du Programme national de placement familial a été entrepris et a commencé avec la formation du personnel judiciaire, des agents de probation et des autres personnels concernés, en vue d'améliorer les conditions de vie des enfants de la Fédération. Les fonctionnaires du Ministère du développement communautaire, en particulier les responsables de la protection de l'enfance, ont suivi une formation intensive pour viser à les doter des outils nécessaires pour assurer des services d'excellence.

Protocole national de l'enfance

28. Le Ministère du développement social et communautaire, de la culture et des questions de genre a achevé en 2012 d'élaborer le Protocole national de l'enfance et le Plan d'action. Cet instrument sert à prévenir les cas de maltraitance, à signaler et à organiser la suite à donner, tandis que le Plan d'action aidera à mettre en place un programme de formation et d'information concernant la mise en œuvre du Protocole. Ce document apporte aux services de protection de l'enfance des éléments utiles pour identifier les cas de maltraitance, les aider à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent et à assurer la protection des enfants.

Rétablissement du Conseil de la probation et de la protection de l'enfant

29. Afin de renforcer les mesures propres à garantir les droits et la protection des jeunes, le Gouvernement a donné son appui au rétablissement du Conseil de la probation et de la protection de l'enfant, en mars 2012. Le Conseil est composé d'éducateurs, de travailleurs sociaux, de spécialistes de la petite enfance, de professionnels de santé et de membres des forces de sécurité, de la communauté juridique et du clergé.

Éducation

30. En 2013, une évaluation des obstacles à l'accès aux services d'éducation préscolaire a été entreprise avec le soutien de l'UNICEF. Les résultats ont été utilisés pour définir des stratégies visant à garantir que les enfants les plus pauvres et les plus vulnérables bénéficient de ces services.

31. Le Livre blanc sur l'éducation et la politique, achevé en 2009, présente un plan de développement du secteur de l'éducation pour la période 2009-2019. En février 2011, un Comité pour la mise en œuvre et la surveillance du Livre blanc a été institué, avec pour mandat de définir le calendrier de mise en œuvre des divers plans et programmes du Livre.

Formation technique et professionnelle

32. Le Conseil de la formation technique et professionnelle a été habilité et le Programme national de formation professionnelle a été renforcé de façon à proposer

aux étudiants et aux jeunes déscolarisés qui le souhaitent une formation technique et professionnelle de haute qualité.

33. Le Plan global de mise en œuvre de la formation technique et professionnelle, élaboré sous l'égide du Conseil de la formation technique et professionnelle, vise à améliorer les services d'éducation et de formation dans la Fédération. La Politique relative à la formation technique et professionnelle – dont l'intitulé est « La formation technique et professionnelle pour tous : véhicule de développement humain et durable et d'apprentissage tout au long de la vie » – doit être examinée en 2018. Toutefois, le Conseil de la formation technique et professionnelle peut envisager un examen de mi-parcours en 2016 afin de permettre les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

34. La Politique relative à la formation technique et professionnelle vise les objectifs suivants :

- a) Donner une vision collective et une orientation stratégique pour la formation technique et professionnelle;
- b) Offrir un cadre pour le développement et le renforcement continu de la formation technique et professionnelle en tant que vecteur du développement durable;
- c) Permettre une compréhension commune de la formation technique et professionnelle comme principe d'orientation de l'éducation à tous les niveaux; justifier l'allocation des ressources, concevoir des programmes qui répondent aux besoins du marché du travail et définir des critères d'évaluation et de certification;
- d) Orienter les partenariats et le travail en réseau nécessaires pour que la formation technique et professionnelle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de développement durable;
- e) Donner des orientations pour le développement ou l'amélioration des compétences des élèves et des travailleurs dans les établissements d'enseignement et sur le lieu de travail, et pour la réussite de leur carrière;
- f) Orienter la gestion et le fonctionnement d'un système global de formation technique et professionnelle;
- g) Favoriser les synergies entre prestataires de services, institutions, programmes et autres parties intéressées; améliorer la coordination entre les différents domaines de la Politique dans l'optique du développement durable.

La Fondation nationale pour l'éducation

35. La Fondation nationale pour l'éducation, instituée en 2015, a pour mission, « grâce à l'avantage exceptionnel que donne son partenariat avec les éducateurs, de promouvoir la réussite scolaire en investissant dans une éducation publique qui préparera les enfants de la nation à apprendre et à s'épanouir dans un environnement qui change rapidement ». Grâce aux contributions financières de particuliers, les enfants désavantagés peuvent accéder à divers programmes de bourses, de dons et d'aides.

Écoles amies des enfants

36. En 2012, l'initiative « Écoles amies des enfants », conçue par l'UNICEF, a été appliquée à titre expérimental dans quatre écoles primaires de Nevis. Ce programme avait pour but d'élever les niveaux scolaires et d'améliorer la qualité de l'enseignement, par la promotion de trois grands principes : approche axée sur l'enfant, participation démocratique, et inclusion. Il est désormais suivi dans 14 écoles primaires publiques de Saint-Kitts-et-Nevis.

37. Ce modèle permet à tous les acteurs dans l'éducation, y compris les parents et les enfants eux-mêmes, d'exprimer un avis concernant la forme et le contenu des enseignements et de participer à la prise de décisions.

38. L'initiative « Écoles amies des enfants » encourage les stratégies de renforcement du comportement positif, garantit que des systèmes de protection des enfants soient en place et fonctionnent bien, réintroduit l'enseignement de compétences de base sur la santé et la vie de famille, privilégie des salles de classe inclusives, moins formelles et favorisant l'apprentissage, favorise la participation des élèves à la gouvernance de l'école et encourage les parents et l'ensemble de la communauté à s'investir dans les écoles.

Classes non mixtes

39. En septembre 2011, Saint-Kitts-et-Nevis a introduit à titre expérimental dans trois des plus grandes écoles primaires l'éducation non mixte pour les élèves de la troisième à la sixième année. Cette décision a été prise parce que les données statistiques ont fait apparaître un déséquilibre entre filles et garçons à l'Université des Indes occidentales (UWI), tendance observée dès l'école primaire. Une étude réalisée par le Ministère et appuyée par des constatations empiriques semble indiquer que les garçons de la troisième à la sixième année de l'enseignement primaire obtiennent de meilleurs résultats dans un environnement exclusivement masculin.

40. En octobre 2013, le Ministère de l'éducation a organisé une série d'ateliers consacrés à l'autonomisation des élèves de sexe masculin. Les sessions portaient sur les stratégies permettant de renforcer la participation des élèves à l'école et en classe, d'améliorer leurs résultats, de promouvoir l'estime de soi et de développer un comportement prosocial chez les élèves.

Programme de l'Alliance A Ganar

41. L'Agency for International Development des États-Unis (USAID) a signé avec l'ONG Partners of the Americas un accord afin de mettre en œuvre le programme A Ganar. Grâce aux compétences et aux ressources financières, apportées par d'autres parties et à la participation du secteur privé, les jeunes ont accès à de nouvelles opportunités. Le programme forme des ONG au programme A Ganar afin de les aider à remplir leur mission.

42. L'introduction de la méthodologie A Ganar dans le système scolaire de Saint-Kitts-et-Nevis en 2012 est la première de ce genre à cette échelle dans la région. De janvier à septembre 2012 un total de 120 jeunes a été formé, et le premier groupe a été diplômé le 29 septembre 2012. Il s'agissait d'élèves de quatrième année de l'enseignement secondaire (âgés de 14 à 16 ans) de cinq établissements secondaires : Basseterre High School, Washington Archibald High School, Verchild's High School, Cayon High School, et Charles E Mills Secondary School. En trois ans, environ 300 élèves ont bénéficié du programme.

43. Le programme présente différents avantages :

a) Il offre aux jeunes de Saint-Kitts-et-Nevis des cours d'autonomisation économique et de préparation à la vie fondés sur la pratique du sport;

b) Il accroît la capacité des institutions partenaires de mettre en œuvre un modèle de développement fondé sur le sport, reproductible et facile à élargir aux domaines les plus critiques, comme l'emploi des jeunes, la prévention de la délinquance, le développement des compétences d'encadrement, les compléments éducatifs, et la promotion d'habitudes et de choix de vie sains;

c) Il renforce le réseau d'entraide des anciens élèves et favorise la création d'espaces sûrs pour les jeunes;

d) Il met en place un réseau d'organisations qui ont la capacité et la volonté d'utiliser le sport pour le développement de la jeunesse.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

44. Conformément à l'engagement pris par le Gouvernement de fournir à la population les outils nécessaires au développement des compétences du XXI^e siècle, le Département de la technologie a mis en place en 2013 le projet « One-2-One Laptop », consistant à assurer à 7 000 élèves, et par extension à leur famille, un accès à l'apprentissage virtuel.

45. Par l'intermédiaire du Département des technologies de l'information et des télécommunications, le Gouvernement a lancé en 2013 un plan de déploiement en trois phases d'un réseau longue distance qui intégrera un réseau de communications public, un réseau de l'éducation, et un réseau de communications de la police.

46. Le réseau de l'éducation mis en place par le biais de l'Eastern Caribbean Telecommunications Authority (ECTEL) avec un financement de la Banque mondiale fournit l'infrastructure nécessaire pour connecter tous les établissements scolaires publics à un réseau scolaire administré via des services Internet à haut débit 24 heures sur 24. Chaque salle de classe disposera d'un accès Wifi; le personnel administratif pourra aussi s'y connecter et certains espaces communs extérieurs seront également couverts. Le réseau hébergera aussi le système informatisé de gestion de l'éducation (EMIS) récemment achevé, et servira de support à des téléconférences entre les établissements scolaires, à la recherche de solutions pour l'enseignement en équipe et d'autres applications Web.

Jeunes

47. Pour stimuler la croissance et créer des emplois pour les jeunes, le Gouvernement a lancé, en décembre 2012, un programme intitulé Apprentissage et entrepreneuriat (STEP). Le projet était conçu pour donner aux jeunes chômeurs une formation dans les domaines de l'agriculture et de l'entreprise et les aider à acquérir les compétences qui seraient demandées dans la nouvelle économie.

48. Menée conjointement par le Ministère du développement social et communautaire, le Ministère de l'éducation et de l'information et la Fondation STEP, composée de décideurs des secteurs public et privé, cette initiative permet de former environ 36 jeunes hommes à la culture hydroponique. C'est ainsi que les rayons de certains des plus grands hypermarchés du pays et 33 magasins locaux sont approvisionnés en produits frais (tomates, laitues, poivrons).

49. Grâce au financement du Fonds de diversification des investissements pour l'industrie du sucre, un Programme d'autonomisation de la population a été conçu pour donner aux chômeurs, en particulier aux jeunes, la possibilité d'acquérir des compétences leur permettant d'occuper un emploi de courte durée dans la perspective d'un emploi à long terme.

50. Le Programme comprend six sous-projets : le projet d'embauche de stagiaires qualifiés, le projet d'amélioration de l'infrastructure nationale, les initiatives « Formation du personnel et gestion d'une entreprise agroalimentaire », « Les femmes dans les métiers du bâtiment », « Formation et développement de l'entrepreneuriat » et « Les femmes dans les petites entreprises ».

51. Le programme a permis à quelques personnes de trouver un emploi stable.

Personnes âgées

52. Le Gouvernement a approuvé une hausse des pensions de sécurité sociale avec effet au 1^{er} juillet 2014; concrètement, le minimum vieillesse a été augmenté de 7,5 %, passant de 400 à 430 dollars par mois, et l'allocation non contributive d'assistance a été augmentée de 2 % pour atteindre 255 dollars par mois. En outre, toutes les autres pensions accordées avant 2010 ont été augmentées de 6 %; les pensions accordées en 2010, 2011 ou 2012 ont été augmentées de 2 %; les pensions accordées en 2013 ont été augmentées de 1 %.

53. Les personnes âgées de 62 ans et plus ont été exonérées du paiement des frais de santé et des médicaments dans les établissements publics de santé.

54. L'année 2015 marque le quatorzième anniversaire du programme de soins à domicile, programme phare du Département des services sociaux, dans le cadre duquel des soignants qualifiés se rendent chez les personnes âgées sans ressources et les soignent à leur domicile.

55. Chaque année en octobre le Ministère célèbre le mois des personnes âgées et organise diverses activités à l'intention des personnes âgées, par exemple des visites dans les écoles, la Marche annuelle des personnes âgées, et un dîner dansant. Ce mois est aussi l'occasion de lancer un appel aux familles et aux autres membres de la communauté pour les encourager à s'occuper des personnes âgées.

56. Le Gouvernement continue de subventionner un certain nombre de programmes d'assistance sociale pour les personnes âgées, qui couvrent notamment l'alimentation, le logement et les prestations médicales.

Personnes handicapées

57. Depuis le premier Examen périodique universel, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a tenu des consultations avec un large échantillon représentatif de la société, notamment avec les personnes handicapées, afin d'évaluer les besoins de ce groupe qui est généralement considéré comme marginalisé.

58. Le but était d'associer davantage les personnes handicapées et leurs représentants aux débats consacrés à la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées.

59. En octobre 2014, le public a été sensibilisé à la situation des personnes handicapées et au rôle de l'Association nationale pour les personnes handicapées au cours d'une table ronde retransmise en direct sur une station de radio et de télévision locale. Plusieurs questions ont été soulevées et de nombreux membres de la communauté ont participé au débat, en envoyant des textos, par l'intermédiaire de Facebook et d'autres médias sociaux.

Santé

60. Le Gouvernement poursuit ses efforts visant à améliorer l'accès à des services de santé de qualité et abordables.

61. En 2012 on a entrepris la modernisation du Système de registre national de façon à y inclure l'enregistrement des naissances et des décès.

62. En 2013, les travaux préparatoires visant à faciliter la mise en place d'un système national d'assurance maladie ont progressé suite à l'achèvement de l'initiative relative aux comptes nationaux de la santé, menée en collaboration avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et l'University of the West Indies (UWI).

63. Afin de garantir que tous les nationaux de Saint-Kitts-et-Nevis bénéficient d'un régime d'assurance médicale complet, efficace et peu coûteux pour réduire la charge financière que peuvent entraîner les maladies graves, les décisions sont toujours prises sur la base d'estimations tirées des données recueillies.

64. Le système national de soins de santé couvre maintenant des services médicaux comme la mammographie, les services d'ambulance par avion, le traitement du cancer du sein, les soins dentaires et ophtalmologiques et les soins aux personnes âgées afin d'améliorer dans son ensemble l'état de santé et le bien-être de la population.

Logement

65. En juin 2011, le Gouvernement a lancé le Programme de mesures d'incitation concernant les matériaux de construction, qui prévoyait une réduction des taxes applicables aux matériaux de construction, jusqu'à une valeur de 400 000 dollars, utilisés pour la construction d'un logement par les primo-accédants. Le programme devait prendre fin en décembre 2012 mais le Gouvernement l'a prolongé jusqu'au premier trimestre de 2013 pour soutenir le secteur du bâtiment et contribuer à répondre à la demande croissante de logements.

66. En janvier 2012, le Fonds de diversification des investissements pour l'industrie du sucre a créé le Fonds pour l'autonomisation économique par le logement subventionné, qui vise à encourager les particuliers à investir dans le logement. Le Fonds de diversification a également créé le Fonds d'assistance dont l'objet est de permettre aux personnes qui pouvaient prétendre à un financement du Fonds pour l'autonomisation de fournir l'apport nécessaire.

67. Cette initiative a été révisée afin de la rendre plus attrayante pour les futurs propriétaires. Le montant maximal du prêt a été augmenté et le taux d'intérêt fixe a été abaissé. Ces nouvelles conditions sont entrées en vigueur en juillet 2012.

68. En 2013, le Fonds pour l'autonomisation a été de nouveau modifié de manière à élargir les critères d'admissibilité et d'inclure les personnes dont le logement était déjà en construction, alors que précédemment seules les personnes qui commençaient un chantier pouvaient obtenir un financement.

69. Dans le cadre de mesures supplémentaires pour accroître l'autonomie des particuliers par l'accession à la propriété de la terre et du logement, le Gouvernement a approuvé en juin 2014 la distribution de 500 nouveaux lots constructibles, d'une superficie allant de 372 à 1 394 mètres carrés environ, dans plusieurs endroits de l'île de Saint-Kitts.

70. Ces options pour l'achat de terrains ont été conçues de façon à permettre aux personnes des couches les plus pauvres d'accéder à la propriété et de favoriser une mobilité ascendante par la propriété de la terre ou du logement.

71. En juillet 2013, le Fonds de diversification des investissements pour l'industrie du sucre s'est associé de nouveau avec les institutions financières locales par la mise en œuvre du Programme de prêts pour l'amélioration du logement (programme HELP). Cette nouvelle initiative permet d'accorder un prêt de 100 000 dollars au maximum, à un taux d'intérêt fixe de 5 % pendant toute la durée de l'emprunt, aux occupants du logement dans lequel des travaux de rénovation, de réaménagement ou d'agrandissement vont être réalisés.

72. En 2014, dans son discours sur le budget, le Premier Ministre a annoncé qu'il lançait une nouvelle initiative, appelée « Habitat Indépendance 30 », qui visait à équiper 300 foyers de panneaux solaires.

Violence au foyer

73. L'État a l'obligation légale de protéger les femmes et les filles contre la violence au foyer et la violence sexuelle, y compris le harcèlement sexuel. Il est tenu de mettre en place les dispositifs juridiques et administratifs nécessaires pour assurer la protection adéquate des femmes et des filles contre toute forme de violence et de leur offrir des voies de recours justes et efficaces. L'État appuie diverses initiatives, comme la formation continue des policiers et des personnels de justice, la sensibilisation des médias et l'éducation du public concernant la violence intrafamiliale.

74. L'Unité spéciale pour les victimes, créée le 1^{er} avril 2012 au sein de la Force de police royale, est chargée notamment des problèmes de la violence intrafamiliale et de la maltraitance des enfants. Sur l'île de Nevis, quatre policiers sont affectés à l'Unité spéciale pour les victimes, rattachée au Département des services sociaux. Selon certaines sources, depuis la création de l'Unité spéciale pour les victimes, le nombre de plaintes pour viol déposées a « considérablement augmenté ».

75. L'État offre aux victimes de violence des services de conseil et organise des formations sur la violence intrafamiliale et la violence à l'égard des femmes aux agents des forces de l'ordre, aux personnels infirmiers, aux conseillers psychologiques et à d'autres catégories de fonctionnaires.

76. En collaboration avec la police et le Gouvernement, le Département des questions de genre a mené des campagnes publiques visant à lutter contre la violence sexuelle, par l'intermédiaire des églises et des organisations de la société civile, sur les lieux de travail et à la radio.

77. Le Département des questions de genre a mis en place trois permanences téléphoniques générales à l'intention des personnes qui demandent de l'aide pour elles-mêmes ou pour un tiers concernant des cas de violence au foyer.

Ordre public

78. La nécessité de renforcer la capacité de mener des enquêtes approfondies, d'améliorer la détection des infractions et d'augmenter les taux de condamnation a conduit le Gouvernement à mettre en place au sein de la police une unité spécialisée dans les homicides.

79. L'utilisation de la vidéosurveillance a été élargie et des appareils ont été installés dans plusieurs zones stratégiques de la Fédération afin de renforcer la détection des infractions.

80. En 2013-2014, des agents ont été placés dans certains établissements scolaires pour empêcher le recrutement par des gangs et prévenir la violence à l'école.

81. En 2013, des mesures ont été prises pour constituer une équipe de lutte contre le vol, une unité d'enquête spécialisée dans la localisation des armes à feu et une autre, spécialisée dans les incendies volontaires, afin de renforcer l'efficacité du plan pour la réduction de la criminalité.

82. L'unité d'enquête spécialisée dans les armes à feu a reçu une assistance de l'Initiative pour la sécurité dans le bassin des Caraïbes dans le cadre des activités, afin de récupérer de plus en plus d'armes dans les rues.

Travail décent

83. En 2012, le Département du travail a commencé à mettre en œuvre tous les éléments du « Programme pour un travail décent » de l'Organisation internationale du Travail, qui est un programme de développement mondial auquel participent la sous-

région de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO) et l'ensemble de la région de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

84. En collaboration avec l'OIT et les parties intéressées au niveau local, le Département du travail veille à ce que des résultats soient obtenus dans un certain nombre de domaines, notamment la révision et l'actualisation de la législation du travail, le renforcement des systèmes d'information sur le marché du travail, la promotion de politiques inclusives sur le lieu de travail concernant le VIH/sida et les maladies non transmissibles, ainsi que l'intensification du dialogue entre le Gouvernement, les employeurs et les travailleurs sur les questions sociales et économiques aux niveaux national et régional.

Augmentation du salaire minimum

85. À la suite d'une consultation nationale menée en août 2014 auprès des principaux intéressés et de la présentation d'un rapport sur le salaire minimum établi par un comité consultatif national composé de 27 personnes, le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis a décidé d'augmenter de 12,5 % le salaire minimum (de 8 à 9 dollars par heure ou de 320 à 360 dollars par semaine) à compter du 1^{er} novembre 2014.

B. Mesures législatives

Loi de 2013 sur la justice pour mineurs

86. La loi de 2013 sur la justice pour mineurs a remplacé la loi relative aux mineurs. Elle a porté de 8 à 12 ans l'âge légal de la responsabilité pénale. On en trouvera un extrait ci-après :

Responsabilité pénale

a) L'enfant de moins de 12 ans est présumé incapable de commettre une infraction pénale, ou non coupable de sa commission;

b) Conformément au paragraphe 4 3), un individu âgé de 10 ans au moins et de 12 ans au plus n'est pas responsable pénalement d'un acte ou d'une omission, à moins qu'il ne puisse être prouvé qu'au moment de commettre l'acte ou l'omission, il avait la capacité de savoir qu'il ne devait pas commettre l'acte ou faire l'omission.

87. La loi de 2013 sur la justice pour mineurs a également introduit la garantie de la séparation des mineurs en conflit avec la loi et des détenus adultes.

88. Par cette loi, le système pénal a été modernisé et actualisé de façon à prévoir des peines plus sévères pour les auteurs de violences sexuelles sur mineurs.

89. La loi a également modifié le texte législatif précédent – la loi relative aux mineurs – pour le rendre conforme aux normes internationales en modifiant la définition du « mineur » de façon à garantir que toutes les personnes de moins de 18 ans soient protégées.

Loi de 2013 sur l'enfance (prise en charge et adoption)

90. Avec la loi de 2013 sur la prise en charge des enfants et l'adoption, le Gouvernement s'est doté de dispositions nouvelles, conformes aux normes internationales en matière de protection de l'enfance.

91. Ayant revu toute sa législation au regard de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Gouvernement a rendu, par cette loi et par d'autres textes énoncés ci-après,

son arsenal législatif relatif à l'enfance conforme à l'esprit et à la lettre de la Convention :

- Abrogation de la loi relative aux mineurs; désormais loi sur la justice pour mineurs (2013);
- Loi sur l'enfance (prise en charge et adoption) – promulguée en 2013;
- Loi relative à l'entretien des enfants – révisée en 2012;
- Loi de 2012 relative à la tutelle et la garde et au régime du droit de visite;
- Loi relative au statut de l'enfant – révisée en 2013;
- Loi portant modification de la loi de 2013 relative à la probation et à la protection de l'enfant;
- Loi de 2014 sur la violence intrafamiliale.

Loi de 2014 sur la violence intrafamiliale

92. Avec la loi de 2014 sur la violence intrafamiliale le Gouvernement s'est donné les moyens, par l'intermédiaire du Département des questions de genre, de sensibiliser la population sur des questions comme la grossesse chez les adolescentes, l'éducation sexuelle et la violence à l'égard des femmes et des enfants.

93. Ce texte, qui vise à lutter contre la maltraitance des enfants et la violence intrafamiliale érige en infractions graves la violence sexuelle, le viol et l'inceste, et prévoit des peines appropriées pour les auteurs de tels actes, y compris lorsqu'ils sont parents de la victime.

94. La loi de 2014 sur la violence intrafamiliale a aussi permis au Gouvernement d'adopter des politiques et une législation visant à combattre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des enfants, en particulier la violence intrafamiliale et la violence sexuelle.

Loi de 2011 portant modification de la loi sur le produit des activités criminelles

95. Ce texte modifie la loi portant modification du Code pénal (chap. 4.05) en ajoutant immédiatement après l'article 16 un nouvel article 17 intitulé « Interdiction d'entrée aux mineurs de 18 ans », qui interdit l'entrée des mineurs dans les boîtes de nuit, bars, casinos et tout autre lieu de divertissement pour adultes.

96. Le projet de loi de 2011 sur l'interception des communications a pour objet de renforcer le cadre législatif visant à combattre la criminalité à Saint-Kitts-et-Nevis. Il prévoit l'interception « licite et légale » des communications sur tous les réseaux de télécommunications, y compris les transmissions téléphoniques et par Internet, la télégraphie et le courrier postal.

Loi de 2012 sur l'égalité de rémunération

97. Cette loi définit l'égalité des rémunérations sous la forme d'un taux ou d'un barème salarial pour un travail dans lequel il n'existe aucun élément de différenciation entre les employés hommes et femmes.

98. Elle garantit un salaire égal pour les hommes et les femmes au travail et qualifie d'infraction le fait pour un employeur ou un de ses agents de ne pas respecter les règles.

99. En outre, la loi contient une disposition tendant à l'élimination et la prévention de la discrimination fondée sur le sexe de l'employé dans le cadre d'un emploi rémunéré, et régit d'autres questions connexes.

100. Ce texte donne aux tribunaux la faculté d'ordonner le paiement des arriérés de rémunération à l'employeur reconnu coupable d'une telle infraction.

Loi de 2012 portant modification de la loi relative aux atteintes à la personne

101. Avec cette loi, le viol est désormais considéré comme un acte criminel passible de peines définies par la loi pénale. La peine maximale encourue pour viol est la réclusion à perpétuité.

102. Outre les dispositions de la législation qui portent sur la maltraitance des enfants (y compris les violences sexuelles), une nouvelle loi de protection de l'enfance a été adoptée afin d'assurer un niveau supplémentaire de protection, qui faisait jusqu'alors défaut, pour les enfants victimes de violences physiques et sexuelles.

103. Cette nouvelle loi suit le modèle élaboré dans le cadre du projet de réforme juridique du droit de la famille de l'OECO. Elle établit un dispositif complet pour toutes les étapes essentielles du traitement des affaires de protection d'un enfant, notamment des dispositions régissant le signalement, le dépôt de plaintes et l'enquête; l'élaboration de plans de prise en charge; les moyens de réparation qui peuvent être ordonnés par la justice et les différentes formes d'interventions utiles possibles. La nouvelle loi offre un recours au civil, qui met l'accent sur la protection de l'enfant victime, contrairement au droit pénal, qui met l'accent sur l'atteinte à la loi commise par l'auteur.

C. Promotion des droits de l'homme

Projet de sensibilisation des jeunes aux droits de l'homme

104. En novembre 2014, avec un appui financier et d'autre nature de l'UNESCO, les jeunes de la Fédération ont lancé un projet de sensibilisation aux droits de l'homme à Saint-Kitts-et-Nevis. Il s'agissait de faire comprendre aux jeunes l'importance de leurs droits en tant qu'êtres humains, par une série d'activités de relations publiques ainsi que des ateliers, des conférences et des séminaires. La sensibilisation permettra aux jeunes d'être mieux informés sur leurs droits.

105. L'un des principaux résultats du projet local de sensibilisation des jeunes aux droits de l'homme a été la création d'un club fédéral des jeunes pour les droits de l'homme. De plus le projet vise à promouvoir la justice pour ceux dont les droits ont été violés, en assurant leur défense devant les tribunaux et une médiation en cas de conflits.

Projet de Youth for Human Rights International (YHRI)

106. Les éducateurs de Saint-Kitts-et-Nevis ont participé les 4 et 5 mars 2015 à un programme visant à lancer un projet conjoint de l'UNESCO et de Youth for Human Rights International (YHRI) dont l'objet était la mise en place des activités d'éducation aux droits de l'homme dans l'ensemble du pays.

107. Dans les ateliers, des enseignants des deux îles ont appris à présenter à leurs élèves le programme « Jeunes pour les droits de l'homme ». Ils ont participé aux cours, ont vu des présentations vidéo sur les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU et ont réalisé les travaux pratiques prévus dans le programme éducatif.

IV. Difficultés et contraintes

108. Après le premier Examen périodique universel, Saint-Kitts-et-Nevis, durement frappé par la crise mondiale, a pris quelques décisions extrêmement difficiles mais nécessaires pour stabiliser la situation de la dette et retrouver un équilibre durable sur le plan budgétaire.

109. Le Gouvernement a demandé au Fonds monétaire international (FMI) d'appuyer le programme de relance économique de Saint-Kitts-et-Nevis mis au point par le pays lui-même. Ce programme était accompagné d'un accord de confirmation à l'appui des réformes structurelles nécessaires.

110. En collaboration avec le FMI, le Gouvernement a pris certaines mesures préalables, parmi lesquelles l'annonce d'une restructuration de la dette et la mise en place d'un cadre pour le contrôle des arriérés de dépenses.

111. Une deuxième catégorie de mesures, appelées « réformes du budget et du secteur public », avaient pour objet d'améliorer la gestion des finances publiques au moyen d'une réforme de la fonction publique et des entreprises publiques, ainsi que d'autres activités de gestion des finances publiques comme l'élaboration d'une loi sur les marchés publics et la mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme.

112. Les réformes du secteur financier – troisième catégorie de mesures – devaient tendre à assurer la stabilité du secteur financier, au moyen principalement de tests de résistance des institutions financières. Dans le cadre de la dernière catégorie de mesures, axées sur la mise en place de repères de réalisation à moyen terme, les actions ont porté sur l'élaboration d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et sur la réforme des pensions.

113. Il est certain que les mesures prises pour réduire la dette et respecter les restrictions imposées par le FMI ont créé de multiples difficultés, qui n'étaient toutefois pas insurmontables.

V. Conclusion

114. **Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis accorde une grande importance aux droits de l'homme et prend au sérieux les engagements internationaux qu'il a souscrits dans ce domaine.**

115. **Le Gouvernement continuera d'être en contact avec ses partenaires internationaux, notamment avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, afin de solliciter l'aide précieuse dont il a besoin pour pouvoir remplir ses obligations envers les organes conventionnels et de mettre en œuvre les recommandations formulées pendant le premier cycle de l'Examen périodique universel et des cycles ultérieurs.**

116. **Saint-Kitts-et-Nevis accueille favorablement le processus de l'Examen périodique universel, considéré comme un moyen d'intensifier ses propres actions en matière de droits de l'homme, et engage une fois encore les États tiers et les autres organismes à appuyer les initiatives et les programmes nationaux visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme de tous.**